

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_155

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL

**REGIME INDEMNITAIRE
TENANT COMPTE DES
FONCTIONS, DES SUJETIONS,
DE L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL
(R.I.F.S.E.E.P)**

AVENANT N°2

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 DECEMBRE 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 1^{ER} décembre 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 10 décembre 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Valérie MACHON, Christian SEON, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel CORRE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Christian SEON Caroline PAIRE Vincent MOISSONNIER	Pierre BARNET Eric MICHAUD Jean-Marc DETOUR Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20211208-DCM_2021_155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

Affichage : 10/12/2021

PERSONNEL COMMUNAL**REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS,
DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE
ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P)
AVENANT N°2**

Nabih Nejjar, adjoint au maire, en charge des Finances et du Personnel expose à l'assemblée :

Lors du conseil municipal du 7 février 2019, la ville de Riorges, conformément aux obligations réglementaires en la matière, avait instauré le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P). Les cadres d'emplois figurant en annexe correspondant aux cadres d'emplois présents au sein de la collectivité.

Or il se trouve que la création d'un centre communal de santé nécessite le recrutement de médecins qui ne figurent actuellement pas dans la liste des bénéficiaires du RIFSEEP. Si une délibération vient certes créer ces emplois budgétaires, il convient de les rajouter comme bénéficiaires dans la délibération.

Vu l'avis du Comité Technique dans sa séance du 8/11/2021, il est proposé de modifier en conséquence la délibération :

-au niveau du tableau figurant au II. Instauration du complément indemnitaire annuel
2. Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima du CIA.

La nouvelle rédaction de ce tableau est donc la suivante :

Groupe de fonctions	Plafond brut annuel CIA (représentant 20% du plafond RIFSEEP)
A1	5280€
A1bis (médecin)	10 160€
A2	2040€
A2bis (médecin)	9 000€
A3	1440€
A3bis (médecin)	6 940€
B1	1320€
B2	1080€
B3	960€
C1	900€
C2	480€

- au niveau de l'annexe 1 RIFSEEP (IFSE + CIA) par cadre d'emplois de catégorie
A

La nouvelle rédaction de cette annexe est donc la suivante :

.../...

L'annexe 1 du RIFSEEP sera donc modifiée comme suit :

ANNEXE 1 RIFSEEP (IFSE + CIA) PAR CADRES D'EMPLOIS DE CATEGORIE A (en euros)

Les montants annuels maxima de l'IFSE et du CIA sont fixés par arrêté ministériel. Dans tous les cas, la ville de Riorges ne dépassera pas ces plafonds annuels applicables au corps de l'Etat concerné.

Filière administrative :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, des Directeurs Territoriaux		Montant brut annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant brut annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond Brut annuel du CIA	Plafond brut annuel du RIFSEEP (IFSE et CIA)
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)				
Groupe A1	Directeur / Directrice...		21120€	5280€	26400€
Groupe A2	Responsable de service, de site, ...		8160€	2040€	10200€
Groupe A3	Chargé(e) de mission, gestionnaire, emploi rattaché à la direction, ...		5760€	1440€	7200€

Filière technique :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux		Montant brut annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant brut annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond Brut annuel du CIA	Plafond brut annuel du RIFSEEP (IFSE et CIA)
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)				
Groupe A1	Directeur / Directrice...		21120€	5280€	26400€
Groupe A2	Responsable de service, de site, ...		8160€	2040€	10200€

Groupe A3	Chargé(e) de mission, gestionnaire emploi rattaché à la direction, ...		5760€	1440€	7200€
-----------	--	--	-------	-------	-------

Filières médico-sociale:

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des conseillers socio-éducatif, des assistants territoriaux socio-éducatifs		Montant brut annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant brut annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond Brut annuel du CIA	Plafond brut annuel du RIFSEEP (IFSE et CIA)
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)				
Groupe A1	Directeur / Directrice...		21120€	5280€	26400€
Groupe A2	Responsable de service, de site, ...		8160€	2040€	10200€
Groupe A3	Chargé(e) de mission, gestionnaire emploi rattaché à la direction, ...		5760€	1440€	7200€

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des médecins territoriaux		Montant brut annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant brut annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond Brut annuel du CIA	Plafond brut annuel du RIFSEEP (IFSE et CIA)
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)				
Groupe A1bis	Médecin responsable, coordonnateur		40 640€	10160€	50 800€
Groupe A2bis	Médecin expérimenté		36 000€	9 000€	45 000€
Groupe A3bis	Médecin		27 760€	6 940€	34 700€

.../...

Martine Schmück, conseillère municipale déléguée, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 abstentions, approuve les modifications des termes de la délibération du 7 février 2019, concernant le RIFSEEP en introduisant le cadre d'emplois des médecins territoriaux au rang des bénéficiaires du RIFSEEP

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,

Riorges, le 10 décembre 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN